

Dossier de Presse

RICHARD NIRLO ATTAQUE LES FAMILLES SAINTE-MARIENNES

1) Nouvelle grille tarifaire du périscolaire

- Augmentations abusives du périscolaire avant et après la classe !
- Augmentations abusives des mercredis jeunesse !
- Augmentations abusives des centres aérés !

Comprendre la colère des parents : Une famille disposant de 2 SMIG/mois soit 3000€ avec un complément de CAF avec 2 enfants en périscolaire et mercredis jeunesse

	Août 2023	Septembre 2023
Périscolaire	Enfant 1 = 18€ Enfant 2 = 12.60€	Enfant 1 = 107.52€ Enfant 2 = 107.52€
Mercredis jeunesse	Enfant 1 = 33.50€ Enfant 2 = 23.45€	Enfant 1 = 72€ Enfant 2 = 72€
TOTAL MENSUEL	87.55 €	359.04€

+ 271.49€/MOIS

Voilà les effets de la nouvelle grille tarifaire en plus de l'annulation de la dégressivité pour le 2^{ème} enfant, 3^{ème} enfant.

+ 2714.90 €/an puisque l'inscription vaut pour l'année ! (10 mois)

Richard Nirlo, maire de Sainte-Marie et Président du CCAS, attaque les familles sainte-mariennes et leurs enfants !

La délibération qui permet la révision de la grille tarifaire

Un **calendrier contesté** car une décision prise en plein mois d'août, pendant les vacances.

Seule la première tranche est présentée : Périscolaire : + 2.27/jour soit 3.42€

Mercredis jeunesse : + 1.80€ soit 8€ - ALSH : +4.35€/jour soit 7.65€/jour

Combien de familles sont concernées par cette tranche du quotient familial inférieure à 350€ ?

La volonté est très claire : **il s'agit de tromper les élus** afin qu'ils votent ! de les déposséder de leur pouvoir de décision. Mais dans quel but ?

2) Le rôle de la CAF

Où passent les financements de la CAF perçus par la mairie. Il n'y a plus de crèches municipales. Pourtant la CAF pour la partie enfance et jeunesse versera 158 000€ en 2023 et 361 000€ en 2024. Pour ce qui est de la prise en charge des activités périscolaires, la CAF intervient à hauteur maximale de 30% du coût horaire ou 30% du coût journalier .

La nouvelle vache à lait de la Mairie : les parents ! On cherche tous les moyens possibles pour avoir des recettes. On commercialise la petite enfance, les activités des enfants, l'école. On commercialise surtout la réussite scolaire et l'avenir de nos enfants !

Autres informations :

- Le Conseil Départemental verse **693 000 euros** à la Commune chaque année
- Les animateurs sont des contrats PEC cofinancés à 50% par l'État soit **216 010 euros**.
- **La contribution de la CAF est de 641 154 euros.**

Soit au total : 1 550 164 euros minimum d'aides publiques pour la Petite Enfance à Ste-Marie.

- De plus Les repas et le personnel sont fournis par la Mairie
- On peut aussi rajouter la subvention de la Mairie chaque année...

Le rapport d'activité 2022 : **un excédent en fonctionnement de 851 277 euros** malgré une baisse de subvention de 300 000 euros de la Mairie. **Et un excédent 221 682 euros en investissement. Soit un million d'euros de bénéfice...**

C'est une entourloupe pour réclamer aux parents de l'argent... et utiliser les aides publiques et les excédents budgétaires pour d'autres orientations...

3- Pas de vision politique pour la réussite éducative



Le chantier de l'école maternelle de Beauséjour a été arrêté !



Cantine : problèmes récurrents de productions, de livraisons



Vétusté des écoles



Personnel communal au sein des écoles

Il y a un problème de management général. Un problème de gestion de finances publiques. Il y a clairement un manque de compétences. Un impact considérable, direct sur les apprentissages de nos enfants. **Ces choix politiques les mènent droit vers l'échec scolaire.** La Mairie, comme le CCAS ne se soucie pas des familles de Sainte-Marie, **ne se soucie pas de l'avenir de nos enfants !** Car ce sont bien nos enfants qui vont en pâtir. **Ce sont surtout les enfants des familles les plus fragiles qui vont tout perdre.** Agir ainsi c'est inciter les familles à quitter Sainte-Marie. Nous demandons au **Maire, président du CCAS de revenir d'annuler la délibération entraînant des augmentations abusives** pour tous les parents quelques soient leur niveau de revenus. Nous demandons à la CAF de contrôler la bonne utilisation des fonds publics versés sur le compte de la commune de Sainte-Marie.

RICHARD NIRLO ATTAQUE LES FAMILLES SAINTE-MARIENNES

2) Nouvelle grille tarifaire du périscolaire

Comment ne pas être estomaqué, révolté par les augmentations abusives du périscolaire de Sainte-Marie, du périscolaire municipal à travers l'action du CCAS et non du périscolaire privé ?

- Augmentations abusives du périscolaire avant et après la classe !
- Augmentations abusives des mercredis jeunesse !
- Augmentations abusives des centres aérés !

Regardons un cas pratique pour comprendre la colère des parents :

Une famille disposant d'environ 2 SMIG/mois soit environ 3000€ avec un complément de CAF avec 2 enfants en périscolaire et mercredis jeunesse

	Août 2023	Septembre 2023
Périscolaire	Enfant 1 = 18€ Enfant 2 = 12.60€	Enfant 1 = 107.52€ Enfant 2 = 107.52€
Mercredis jeunesse	Enfant 1 = 33.50€ Enfant 2 = 23.45€	Enfant 1 = 72€ Enfant 2 = 72€
TOTAL MENSUEL	87.55 €	359.04€

✂ + 271.49€/MOIS

Voilà les effets de la nouvelle grille tarifaire en plus de l'annulation de la dégressivité pour le 2^{ème} enfant, 3^{ème} enfant.

+ 2714.90 €/an puisque l'inscription vaut pour l'année !

Voilà pourquoi à travers un exemple concret je maintiens que Richard Nirlo, maire de Sainte-Marie et Président du CCAS, attaque les familles sainte-mariennes et leurs enfants !

Quelle est cette fameuse délibération qui permet la révision de la grille tarifaire ?

Vous trouverez une copie de celle-ci dans votre dossier presse.

D'abord on peut contester **le calendrier**, une décision prise en plein mois d'août, pendant les vacances, à la fois pour les élus siégeant au conseil d'administration et pour les parents.

Comme moi vous pouvez constater que les élus ne disposaient pas de toutes les informations pour décider et voter en toute connaissance.

Seule la première tranche est présentée.

Périscolaire : + 2.27/jour soit 3.42€

Mercredis jeunesse : + 1.80€ soit 8€

ALSH : +4.35€/jour soit 7.65€/jour

Première chose : Combien de familles sont concernées par cette tranche du quotient familial inférieure à 350€ ?

Mais lorsque dans une délibération et dans la présentation qui en est faite aux élus vous ne faites apparaitre que la première tranche, est-ce que vous n'essayez pas d'induire en erreur les élus ?

Pour nous la volonté est très claire : **il s'agit de tromper les élus** afin qu'ils votent ! de les déposséder de leur pouvoir de décision.

mais dans quel but ? c'est la question que nous nous posons !

2) Le rôle de la CAF

La caisse d'allocations familiales, (située sur le territoire sainte-marien) a contractualisé avec la ville de Sainte-Marie sa politique à destination des familles qu'il s'agisse de la petite enfance, des actions jeunesse, du logement à travers la CTG 2021-2025. Où passent les financements de la CAF perçus par la mairie.

Il n'y a plus de crèches municipales. Pourtant la CAF pour la partie enfance et jeunesse versera 158 000€ en 2023 et 361 000€ en 2024.

Pour ce qui est de la prise en charge des activités périscolaires, la CAF intervient à hauteur maximale de 30% du coût horaire ou 30% du coût journalier .

Une démonstration :

Si la CAF intervient à hauteur de 30% : reprenons l'exemple de la famille au smig avec 2 enfants

$$72\text{€} \times 30\% = 21.60\text{€}$$

$$107.52\text{€} \times 0.30 = 32.25\text{€}$$

Pour 2 enfants c'est pas moins de 107.90€ (2x21.60€ + 2x107.52€) que le CCAS percevra.

Multiplier par 400 enfants, par 10 mois ... 213 000€ versés par la CAF

$$718\,080\text{€} \text{ payés par les parents } (72+107.52 = 179.52 \times 400 \times 1)$$

Soit pas moins de 930 000€ pour quelques heures de prise en charge.

C'est comme si la mairie avait trouvé une nouvelle vache à lait : les parents !

On cherche tous les moyens possibles pour avoir des recettes.

On commercialise la petite enfance, les activités des enfants, l'école. On commercialise surtout la réussite scolaire et l'avenir de nos enfants !

Autres informations :

- Le Conseil Départemental verse **693 000 euros** à la Commune chaque année
- Les animateurs sont des contrats PEC cofinancés à 50% par l'État soit **216 010 euros**.
- **La contribution de la CAF est de 641 154 euros.**

Soit au total : 1 550 164 euros minimum d'aides publiques pour la Garderie à Ste-Marie.

(Aussi nous avons eu l'information hier soir de la CAF que la Mairie perçoit 8 millions d'euros pour sa politique de Petite Enfance par année. Nous attendons copies de partenariat entre la CAF et la Mairie de Ste-Marie et ce matin nous avons sollicité la Préfecture pour avoir la copie de la validité de celle-ci. Nous aurons ces deux copies début de semaine prochaine)

- De plus Les repas et le personnel sont fournis par la Mairie
- On peut aussi rajouter la subvention de la Mairie chaque année...

Si on n'a plus de crèches publiques à Ste-Marie, donc la Mairie n'a plus de dépenses pour la Petite Enfance pourquoi ne pas rebasculer tous les financements ? Surtout que les personnels des 3 micro crèches ont été repris par le prestataire privé. Ils ne sont plus à la charge du CCAS

De plus, le rapport d'activité 2022 présenté le 17 mars 2023 faisait fait apparaitre **un excédent en fonctionnement de 851 277 euros** malgré une baisse de subvention de 300 000 euros de la Mairie. **Et un excédent 221 682 euros en investissement. Soit un million d'euros de bénéfice...**

C'est une entourloupe pour réclamer aux parents de l'argent... et utiliser les aides publiques et les excédents budgétaires pour d'autres orientations...

3- Pas de vision politique pour la réussite éducative

Nous constatons un manque de vision politique à long terme de la réussite éducative à Sainte-Marie. L'éducation est un investissement essentiel, à long terme.

Peut-on parler d'investissement dans l'éducation à Sainte-Marie ?

 Le chantier de l'école maternelle de Beauséjour a été arrêté !

C'est l'exemple le plus révélateur c'est l'abandon de la construction de l'école maternelle de Beauséjour.

Une école qui a plus de 10 ans de retard.

Un chantier abandonné officiellement, devant accueillir 8 classes de maternelle. Une nouvelle école qui devait permettre à l'école de Bois-Rouge située à deux cents mètres de retrouver un fonctionnement normal.

- Moins d'élèves par classes,
- moins de modulaires extérieurs pour accueillir les nouveaux enfants d'un quartier qui ne cesse de voir son nombre de logements augmenter

 Cantine : problèmes récurrents de productions, de livraisons

Régulièrement les élèves mangent en retard suite aux problèmes de productions dans les différentes écoles

A l'école de Bois-Rouge qui est saturée, les conséquences se font également ressentir lors de la pause méridienne. En cause un réfectoire trop petit, souvent les élèves les plus âgés ne disposent que de 15 minutes pour manger avant de regagner leur salle de classe.

Comment entrer tranquillement dans les apprentissages de l'après-midi quand vous avez eu 15 minutes pour manger ?

 Vétusté des écoles

Deux écoles devaient être réhabilitées problèmes de livraisons et, des écoles vieilles de plus de 50 ans comme celle de Martin Flacourt et celle de Terrain-Elisa où pendant longtemps tout un bâtiment a été soutenu par des zétés avant d'être démolé.

Des salles de classes moisies, avec des problèmes d'infiltration, des toilettes difficilement utilisables passées les premières heures de la journée



Personnel communal au sein des écoles

Depuis plusieurs années la mairie a fait le choix de supprimer les atsems au sein des classes de grande section. Cette décision a clairement un impact sur la qualité de l'accueil et des apprentissages de nos enfants (un enfant de grande section est âgé de 5 ans..)

Il y a un problème de management général.

Un problème de gestion de finances publiques.

Il y a clairement un manque de compétences (comment expliquer une telle augmentation de la garderie, personne ne peut faire une telle proposition et encore moins la valider)

Mais tout ce qu'on vient d'énumérer à un impact considérable, direct sur les apprentissages de nos enfants. Ces choix politiques les mènent droit vers l'échec scolaire.

La Mairie, comme le CCAS ne se soucie pas des familles de Sainte-Marie, ne se soucie pas de l'avenir de nos enfants !

Car ce sont bien nos enfants qui vont en pâtir. Ce sont surtout les enfants des familles les plus fragiles qui vont tout perdre. Agir ainsi c'est inciter les familles à quitter Sainte-Marie.

Nous demandons au Maire, président du CCAS de revenir d'annuler la délibération entraînant des augmentations abusives pour tous les parents quelques soient leur niveau de revenus.

Nous demandons à la CAF de contrôler la bonne utilisation des fonds publics versés sur le compte de la commune de Sainte-Marie.